



## GT126: AREI

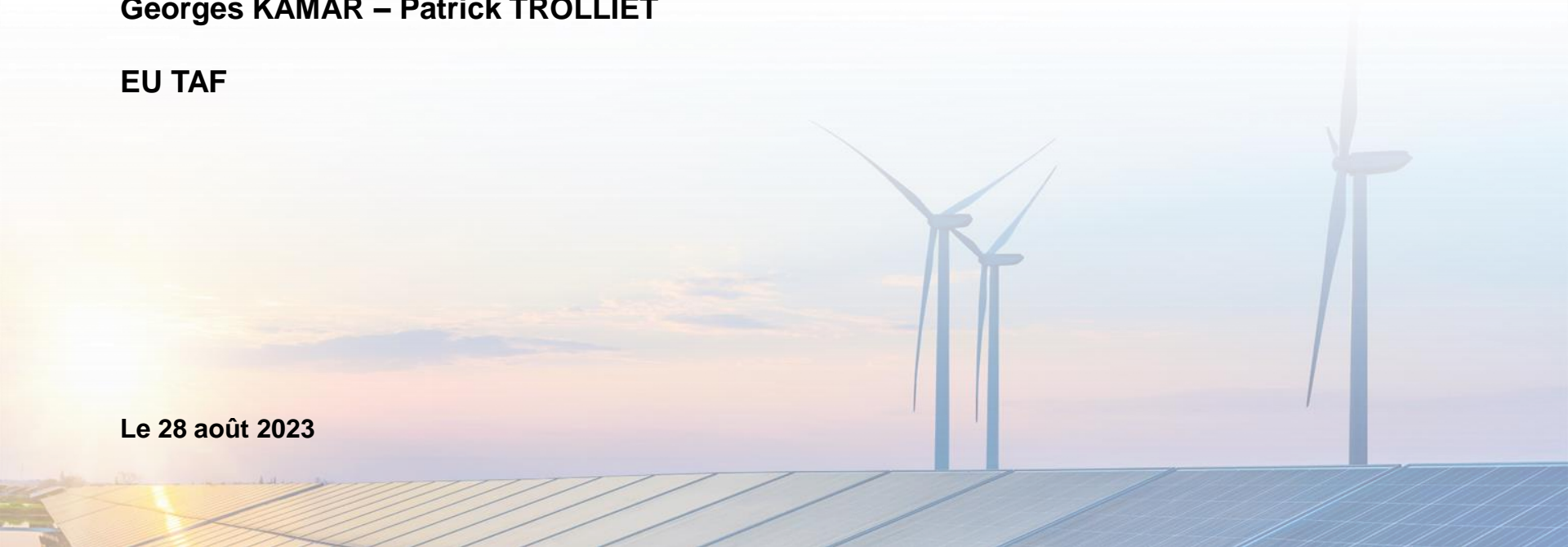
### Session 2:

### Les prérequis pour attirer des investissements privés dans le secteur de l'électricité

Georges KAMAR – Patrick TROLLIET

EU TAF

Le 28 août 2023



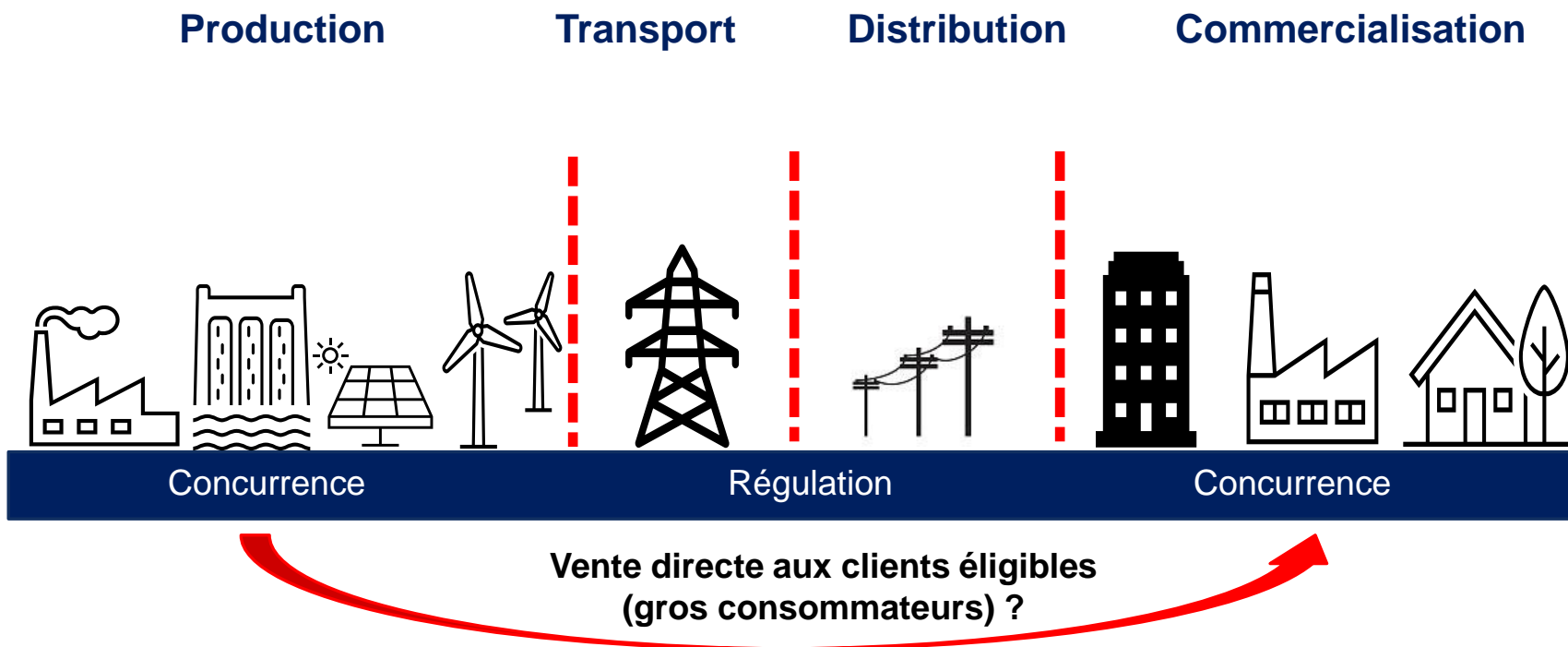
## Table des Matières

- ▶ **1. Les prérequis pour attirer des investissements privés**
- ▶ 2. Le rôle du Régulateur



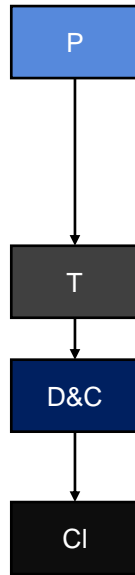


## La séparation des activités du secteur de l'électricité



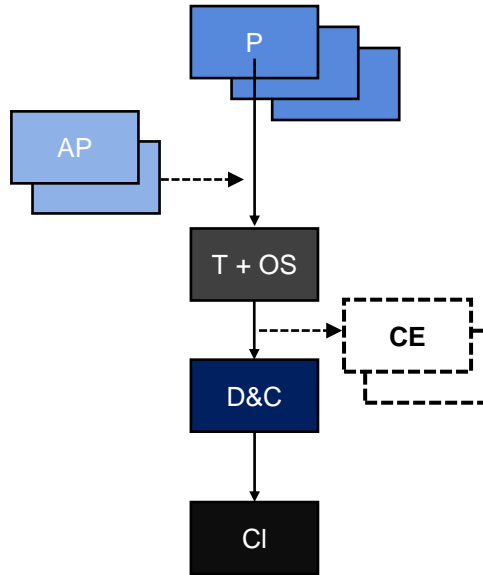
## Évolution vers un marché de l'électricité libéralisé

### Situation actuelle



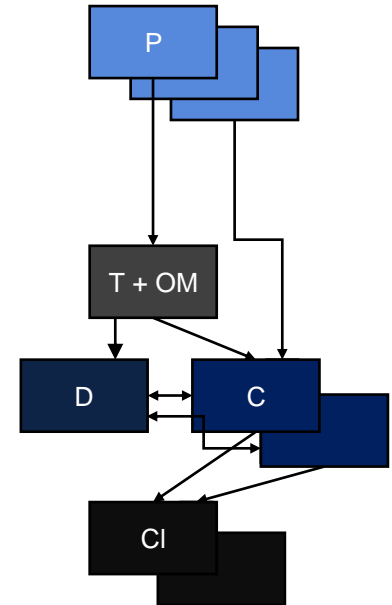
- ▶ Monopole verticalement intégré de la SOMELEC

### Situation intermédiaire



- ▶ Plusieurs producteurs et auto-producteurs (EnR et gaz naturel pour baisser le coût du kWh)
- ▶ Un GRT/Opérateur Système
- ▶ Une entité Distribution/Commercialisation
- ▶ Accès des tiers aux réseaux (ATR)
- ▶ Seuil à définir (progressif) pour clients éligibles

### Marché entièrement libéralisé



- ▶ Les clients choisissent les commercialisateurs en pleine concurrence
- ▶ Accès ouvert à tous aux réseaux de transports et de distribution
- ▶ Distribution dissociée de la commercialisation

Libéralisation progressive du Marché – vers des coûts plus bas

*P = Production*  
*AP = Auto-Producteur*  
*T = Transport/GRT*  
*D = Distribution/GRD*  
*C = Commercialisation*  
*Cl = Client*  
*CE = Client éligible*  
*OM = Opérateur Marché*  
*OS = Opérateur Système*





## Evolution vers des tarifs qui reflètent les coûts



- **Un objectif majeur : permettre une rémunération juste et reflétant les coûts pour chaque activité du secteur, ainsi que des moyens de récupérer les investissements**



- **Les principes des tarifs réactifs aux coûts (fixés par la loi) :**

- **Principe de vérité des prix : il reflète les coûts réels établis par la séparation comptable**

- **Principe de facilité : il est facilement compréhensible pour les opérateurs**

- **Principe de prévisibilité : il est stable dans le temps**



- **Les procédures de fixation des tarifs varient. Le Régulateur peut soit proposer des tarifs, soit les valider, soit les fixer... Dans tous les cas, la concertation avec les Ministères, les opérateurs, les consommateurs est nécessaire car il s'agit d'un enjeu politique et social majeur.**



Les autorités politiques peuvent décider que les tarifs ne refléteront pas les coûts. Cela nécessitera des subventions au profit des opérateurs lésés. Dans cette situation, le régulateur du secteur doit s'assurer du respect des accords conclus et de l'équilibre financier global du secteur.

Le règlement sur la méthodologie tarifaire ainsi que sa mise en œuvre sont considérés comme essentiels pour la mise en œuvre du libre accès.

Ceci est très important pour mettre en œuvre des tarifs reflétant les coûts pour le transport et la distribution, articulés sur un modèle qui prévoit la séparation des coûts le long de chaque segment puisque ce ne sont que les coûts de transport ou de distribution qui seront nécessaires pour calculer les coûts pertinents des actifs utilisés pour accéder ou la puissance de roulement sur le réseau.

Une méthodologie tarifaire claire et transparente basée sur une séparation stricte des comptes organisationnels du secteur de l'électricité au niveau national sera donc nécessaire pour fournir des signaux de prix efficaces, et constitue souvent l'une des premières tâches cardinales du régulateur.



## Table des Matières

- ▶ 1. Les prérequis pour attirer des investissements privés
- ▶ **2. Le rôle du Régulateur**





## Le régulateur dans le marché de l'électricité

La mise en place d'un régulateur indépendant sur les plans organisationnel, financier et opérationnel est fondamentale pour la mise en place d'un marché de l'électricité efficace, transparent et compétitif.

Le régulateur est généralement chargé de la régulation du développement du marché, et de l'instruction des dossiers d'octroi des titres d'exploitation.

Perspectives	Objectifs stratégiques		
<b>Pourquoi réguler ?</b>	Garantir une concurrence transparente et loyale sur les marchés de l'électricité	Prévenir les monopoles et la discrimination	Maintenir les tarifs au plus près des coûts réels
<b>Qui doit réguler ?</b>	Des régulateurs créés par la législation (loi ou décret) avec des mandats clairement spécifiés	Des régulateurs indépendants des autres branches ou organes du gouvernement et des services publics réglementés	Des régulateurs disposant de ressources financières suffisantes, d'un pouvoir réel et d'un personnel qualifié pour s'acquitter de leurs tâches avec efficacité.
<b>Comment réguler ?</b>	Un seul modèle de régulation ne conviendra pas à tous les marchés de l'électricité	Tout modèle devra s'aligner sur les structures du marché qui varient d'un pays à l'autre	Le modèle de régulation dépendra du niveau de concurrence, de dégroupage, et de participation du secteur privé





## Les trois enjeux abordés



Implication du régulateur dans les projets de PPP



Implication du régulateur dans les projets d'électrification rurale



Pouvoirs, moyens et capacités du régulateur







# Enjeu n°1

## Implication du régulateur dans les projets de PPP



Rédaction ou avis sur les cahiers des charges, et participation à la négociation des contrats de PPP



Détermination ou avis sur les tarifs



Contrôle de l'opérateur via la licence associée



Règlement des différends





## Enjeu n°2

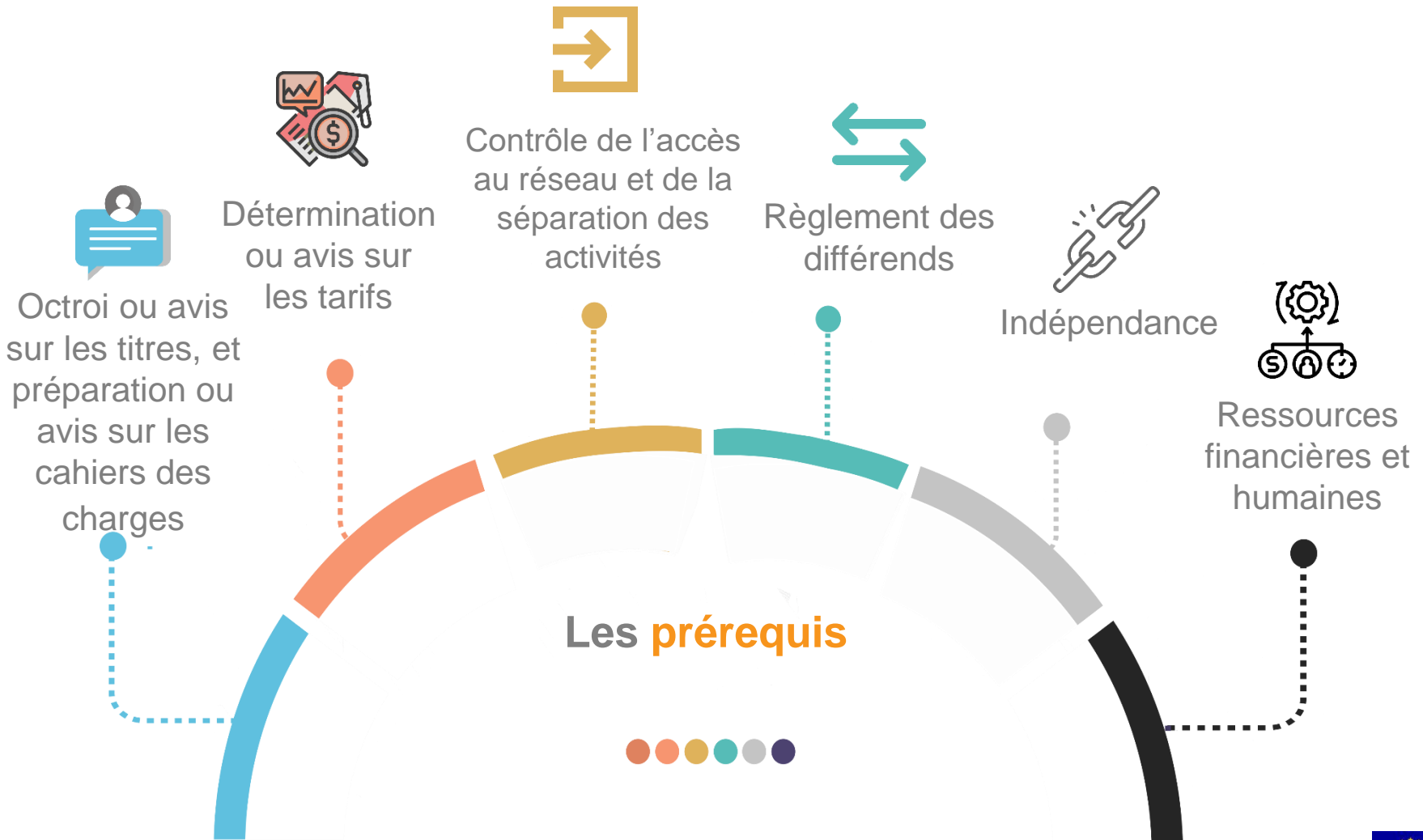
### Implication du régulateur dans les projets d'électrification rurale





### Enjeu n°3

### Pouvoirs, capacités et moyens du régulateur





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

